



**PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2020
RELATIF AU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} décembre 2020
Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Mitard**

**MADAME LA PRESIDENTE,
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,**

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de la LC (Loi sur les Communes), de son règlement d'application RCom, ainsi que de l'article 87 du règlement du Conseil communal, l'objet de ce préavis est de soumettre au Conseil Communal le budget pour l'année 2021. Soulignons que ce budget constitue un budget de transition puisqu'il s'agit du dernier budget de la législature.

2. HYPOTHESES

Les hypothèses retenues pour l'établissement du budget influencent les chiffres du budget, d'où l'importance de les préciser ici :

- Un nombre d'habitants de 710 en 2021 ;
- Le calcul de la péréquation intercommunale selon les informations fournies par le canton et les associations AdCV et UCV ;
- Des recettes fiscales dans la continuité et estimées selon nos connaissances du moment.

3. COMMENTAIRES GENERAUX

Les charges de la facture sociale estimées à plus de CHF 3.1 millions et celles de la péréquation intercommunale et la réforme policière estimées à près de CHF 2 millions, impactent très fortement le budget de la commune, compte tenu des recettes fiscales prises en compte dans la péréquation, estimées à CHF 4.9 millions.

En clair, nous payons au canton plus que nous ne recevons d'impôts !

Le résultat équilibré est lié à l'utilisation du *fonds de réserve facture sociale et péréquation*, sans quoi le déficit prévu eût été de l'ordre de CHF 691'000.-.

Comme les années précédentes, les revenus de nos biens immobiliers d'Etoy Sud et de LUNA ont une influence favorable sur les comptes de la commune et contribuent à réduire l'impact de la péréquation, sans quoi notre commune serait en situation financière bien plus difficile.

4. EXPLICATIONS

Est joint en annexe le *budget par ordre administratif* selon le plan comptable communal, avec les chiffres du budget 2021, et pour comparaison le budget 2020 et les comptes 2019.

La suite de ce chapitre commente par postes principaux les chiffres les plus significatifs ou les modifications qui méritent explications.

4.1 - Administration Générale :

A la rubrique **Autorités**, il est tenu compte du fait que 2021 sera une année électorale intense, avec notamment les élections communales, expliquant des *vacations du Conseil* (100.300-1) supérieures aux années précédentes. Les *Traitement de la Municipalité* (100.300.2) sont plus élevés que les années précédentes, compte tenu du départ de certains Municipaux à l'issue de la législature et des cadeaux de départ qui en découlent.

La rubrique **Administration** est en très légère hausse par rapport au budget 2020.

Une légère hausse des charges du poste *Traitement de personnel* (110.301) tient compte d'une hausse de 1% de la masse salariale, non décidée au moment de la rédaction du préavis. Le poste des charges sociales en lien avec les salaires évolue proportionnellement à l'évolution de la masse salariale.

En complément, le poste *Réceptions & Manifestations* (110.317) demeure analogue à celui du budget 2020, prenant comme hypothèse l'organisation du 1^{er} août sur notre commune et la fête de la Place du Village, deux événements qui ont dû être annulés en 2020 compte tenu de la crise sanitaire. Le poste *Dons, aide et subvention* (110.365) augmente par rapport au 2020 mais est similaire à 2019, compte tenu de la tenue de Buchillon au Carré.

Enfin, le poste *Part à des charges cantonales - Transport Bassin 4* (110.351) baisse d'environ CHF 5'000, selon les chiffres fournis.

A la rubrique **Affaires culturelles**, la participation aux écoles de musique est pour rappel établie de manière forfaitaire à CHF 9.50 par habitant.

4.2 - Finances :

Les revenus de l'**Impôt** (21) tiennent compte de l'arrêté d'imposition, selon décision du Conseil communal du 27 octobre 2020 et s'inscrivent dans la continuité des années précédentes et des informations en notre possession au moment de la rédaction du préavis.

Le poste *Impôts, revenus et fortune personnes physiques* (210.400), dont le montant est établi à CHF 4.7 millions, est établi sur la base des éléments en mains relatifs à la perception de l'impôt au 30 septembre 2020, de l'historique de ces dernières années, tout en considérant un possible resserrement du revenu des impôts consécutif à la crise sanitaire. A noter que la fluctuation des revenus des impôts a relativement peu d'influence sur le résultat net final, compte tenu de l'impact de la péréquation cantonale.

Le poste *Impôt des personnes morales* (210.401) a été estimé par le canton et provient en très grande partie des recettes de l'impôt sur le capital des SA. Ce poste connaît une diminution par rapport au budget 2020 et revient donc au niveau de 2019.

Le poste *Impôt foncier* (210.402) est calculé sur la base des chiffres effectifs de l'année 2020.

Les postes *Droits de mutations* (210.404) et *Part de l'impôt sur gain immobilier* (210.441.1) sont maintenus à respectivement CHF 100'000.- et CHF 80'000.-, conformément aux budgets des années précédentes.

L'*impôt sur les chiens* (210.406) est basé sur un nombre de 60 chiens selon la situation actuelle.

A la rubrique **Services financiers**, le poste *Alimentation du fonds de péréquation* (220.352) s'établit à presque CHF 2 millions, le montant de la *Rétrocession de fonds de population* (220.452.2) augmente très légèrement et surtout le montant *Rétrocession du plafonnement de l'aide* (220.452.3) baisse significativement par rapport au budget 2020, quand bien-même, selon les dispositions transitoires, le plafond reste à 48 points comme en 2020, alors qu'il était à 45 en 2019. La baisse du montant de la rétrocession par rapport au budget 2020 découle clairement d'un montant du surplus d'écêtement péréquatif plus bas en 2021 qu'en 2020, compte tenu du fait que le ratio de *Impôts* par rapport à la *Valeur du point d'impôt* est bien plus bas en 2021 qu'en 2020. A noter que les calculs relatifs à la péréquation sont basés sur les calculs du canton et les outils fournis par les associations AdCV et UCV.

Le poste *Subvention taxe forfaitaire déchets* (220.366) s'élève à CHF 36'200.-, en légère baisse par rapport au budget 2020 et constitue pour rappel la contribution du « ménage communal » au traitement des déchets. Voir explications sous rubrique 4 - *Ordures et déchets*.

A la rubrique **Amortissements et réserves non ventilés** (23), il est procédé à un prélèvement sur *fonds de réserve facture sociale et péréquation* (230.480) d'un montant de CHF 691'000.- correspondant au niveau de la perte budgétée sans recours à ce fonds. Pour rappel, ce fonds, qui vise à limiter l'impact de la péréquation sur les comptes de la commune, a été constitué en 2016 à hauteur d'un million suite au revenu exceptionnel d'impôts conjoncturels liés aux successions et donations. Ce fonds n'a pour l'heure pas été utilisé, mais une contribution à hauteur de CHF 589'300.- est prévue dans le budget 2020. Si ce prélèvement devait se confirmer sur les comptes 2020, ou s'il dépassait CHF 310'000.-, ce qui est très peu probable, le prélèvement sur ce fonds de réserve ne serait pas suffisant et aboutirait à une perte d'exercice.

4.3 - Domaines et Bâtiments :

La rubrique **Service technique véhicules et matériels** (30) est identique au budget 2020.

Les rubriques **Terrains, Forêts et Vignes** (31, 32 & 33) sont conformes aux contrats de bail.

Au poste **Patrimoine administratif** (350), les commentaires ci-dessous concernent uniquement les postes qui connaissent des changements significatifs.

A la rubrique *Bâtiments de la voirie* (3502), l'absence de charge de location de locaux au poste 3502.316 est la conséquence de l'arrêt de la location d'une surface de stockage à St Prex.

La rubrique *Collège* (3508) reste analogue à l'année précédente. Pour rappel, Etoy participe à hauteur des deux-tiers aux charges de fonctionnement du collège. Ainsi, une fois l'ensemble des charges et des revenus pris en compte, la perte budgétée sera payée à hauteur d'un montant de CHF 22'000.- (3508.436) par Etoy, Buchillon gardant à sa charge un tiers, soit CHF 11'000.- visibles par la différence entre le total des charges et des revenus de la rubrique 3508.

Au poste **Patrimoine financier** (351), les commentaires ci-dessous concernent uniquement les postes qui connaissent des changements significatifs.

Les chiffres de la rubrique *LUNA* (3516) ont été établis selon notre connaissance des chiffres 2020 à fin septembre 2020. La numérotation de tous les postes ci-dessous commence par 3516 :

- Le poste *Eau, Electricité* (314.2) connaît un nouveau correctif par rapport aux comptes 2019 et au budget 2020, mais tient compte des décomptes de Romande Energie;
- Le poste *Entretien des bâtiments* (314.1) baisse encore et n'inclut que les montants relatifs à des entretiens ponctuels non planifiés ;
- Le poste *Entretien du parking souterrain* (314.2) baisse encore et n'inclut que les montants relatifs aux contrats d'entretien des systèmes défense incendie ;
- Le poste *Entretien des installations LUNA* (315.1) comprend les contrats d'entretien des ascenseurs pour plus de CHF 30'000.-, ainsi que ceux pour les installations de chaufferie et ventilation ;
- Le poste *Entretien des installations du parking LUNA* (315.2) comprend les contrats de télésurveillance et de télémaintenance ;
- Le poste *Gestion parking public* (316) reprend les contrats relatifs à la gestion du parking auprès de PMS et de la borne de paiement ;
Par souci de clarté pour l'avenir, un «nettoyage» des comptes 314, 315 et 316 a été fait pour ce budget, ce qui explique leurs fluctuations significatives.
- Les recettes du Parking LUNA (423.2) sont estimées à CHF 8'500.- et se basent sur des recettes à fin septembre d'environ CHF 7'000.-.

Sur la base de ce qui précède, soulignons que Etoy-Sud et LUNA impactent favorablement le budget de la commune de respectivement environ CHF 330'000.- et CHF 180'000.-.

4.4 - Travaux :

A la rubrique **Service de l'urbanisme** (41), le poste *Honoraires & prestations* (420.318) s'établit à CHF 60'000.-, dont un montant de CHF 20'000.- dédié à la phase suivante de la refonte de notre PGA, tandis qu'en 2020 le montant au budget était de CHF 55'000.-.

La rubrique **Routes** (43) est en hausse de CHF 10'000.- par rapport au budget, compte tenu du remplacement planifié au printemps de la vingtaine de bacs à fleurs.

La rubrique **Parcs, promenades et cimetière** (44) est analogue au budget 2020.

La rubrique **Ordures et déchets** (45) a été élaborée en tenant compte de l'état des charges et recettes à fin septembre 2020.

Le montant budgété relatif aux *Ordures ménagères* (450.318.0) a été calculé par extrapolation du montant des comptes 2020 disponibles à fin septembre. Le montant prévu au budget 2021 est en légère baisse par rapport à celui du budget 2020, malgré la hausse de la population. Cette évolution baissière confirme la tendance déjà constatée d'un meilleur tri des déchets. Les autres postes des déchets restent stables.

Le poste *Prélèvement sur financement traitement des déchets* (450.465) s'élève à CHF 36'200.- et continue de baisser grâce notamment aux mesures de surveillance mises en place pour les déchets végétaux. Afin d'appliquer pleinement le principe pollueur-payeur, une taxe spécifique aux déchets verts est à l'étude et sera proposée au Conseil communal très prochainement.

La rubrique **Réseaux d'égouts, épuration** (46) est analogue au budget 2020.

La rubrique **Cours d'eau et digues** (47) est analogue au budget 2020.

4.5 - Instruction Publique et Cultes :

La rubrique **Administration des écoles** (50) est établi selon le budget fourni par l'ASSAGIE.

4.6 - Police :

A la rubrique **Corps de Police** (61), la rubrique *Réforme policière* (610.351) dépend des prévisions de la péréquation intercommunale.

La contribution de la commune à la *PRM-Police Région Morges* (610.352) reste analogue au budget 2020.

4.7 - Sécurité Sociale :

A la rubrique **Service social** (71), le poste *AJEMA Réseau de la petite enfance* (710.352) augmente légèrement compte tenu du nombre d'enfants de la commune en hausse.

A la rubrique **Prévoyance sociale cantonale** (72), la *Participation à la facture sociale* (720.351.0) s'établit à CHF 3.1 millions pour 4.9 millions de recettes fiscales, soit conforme au budget 2020, pour lequel les recettes fiscales étaient CHF 1 million supérieures au budget 2020.

4.8 - Services Industriels :

La rubrique **Services des eaux** (81) est similaire au budget 2020.

4.9 - Résultat :

Avant prélèvement sur le *Fonds de réserve facture sociale et péréquation* (230.480), la perte sur l'exercice 2021 serait de CHF 691'000.-, soit l'équivalent de 7 à 8 points d'impôt.

Comme déjà indiqué plus haut, ce fonds n'a pour l'heure pas été utilisé, mais une contribution à hauteur de CHF 589'300.- est prévue dans le budget 2020. Si ce prélèvement devait se confirmer sur les comptes 2020, ou s'il dépassait CHF 310'000.-, ce qui est très peu probable, le prélèvement sur ce fonds de réserve ne serait pas suffisant et aboutirait à une perte d'exercice.

Ainsi, le budget 2021, sous réserve de ce qui précède, se solde par un équilibre comptable.

5. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

- vu le préavis municipal N° 8/2020
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le budget pour l'année 2021 tel que joint en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Robert Arn



La Secrétaire



Claudine Gerardi

Annexe : budget 2021